

## Fin des heures supplémentaires défiscalisées : chute de 3 % sur la paie de septembre

Une étude Harris Interactive réalisée pour la CGT mentionne que 40 % des salariés des Très Petites Entreprises (TPE) travaillent 40 heures ou plus par semaine et 13 % entre 35 et 39 heures.

Sur cette base, la suppression de la loi TEPA – qui permet la défiscalisation des heures supplémentaires – supprimée par le gouvernement dans le cadre du PLFR et réclamée par les syndicats de salariés va entraîner une baisse drastique des rémunérations nettes de l'ordre de 3 % pour 53 % des 3,5 millions de salariés inscrits sur les listes électorales syndicales (plus de 4 millions de salariés en comptabilisant les CDD).

Cette diminution de salaire, visible sur les fiches de paie du mois de septembre 2012, ampute de façon importante le pouvoir d'achat des salariés. Pour un salarié au SMIC travaillant 39 heures par semaine, cette réduction se traduit par une perte de 43,73 euros par mois, soit 525,26 euros par an (ce qui équivaut à une perte de 40 % d'un mois de salaire). Pour les autres salariés, leur perte de rémunération augmentera mécaniquement en fonction de la progression dans l'échelle des salaires.

Rémunération brute 151,67 heures	Net à payer avant réforme TEPA	Net à payer après réforme TEPA	Différence en €/mois	Différence en €/an
1 425,7 € (SMIC)	1 313,03 €	1 269,25 €	43,78 €	525,36 €
1 800 €	1 657,83 €	1 602,54 €	55,29 €	663,48 €
2 000 €	1 842,05 €	1 780,61 €	61,44 €	737,28 €

Cette baisse de rémunération entraînera mécaniquement des revendications de maintien du salaire, à une période où les très petites entreprises sont confrontées à des difficultés financières importantes, souligne la CGT.